



unesco

Convention du
patrimoine mondial

**Groupe de travail à composition non limitée
en relation avec la Décision 45 COM 11**

**22-23 mai 2024
10h00-13h00 et 15h00-18h00
(en présentiel et en ligne)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

22 mai 2024 (Jour 1) :

- 10h00 Ouverture de la réunion par le Président du Groupe de travail à composition non limitée
- 10h15 Rapport du Rapporteur de la deuxième réunion
- 10h25 Introduction par le Secrétariat des contributions reçues des États parties
- 10h35 Discussion thématique 1 : « *Envisager les améliorations nécessaires pour réduire l'écart de représentation des États parties sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer l'équilibre de la Liste* » et recommandations y afférentes

13h00-15h00 Pause déjeuner

- 15h00 Discussion thématique 1 (suite) : « *Envisager les améliorations nécessaires pour réduire l'écart de représentation des États parties sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer l'équilibre de la Liste* » et recommandations y afférentes
- 16h00 Discussion thématique 2 : « *Proposer des solutions aux exigences de l'évaluation technique, y compris l'amélioration des activités de renforcement des capacités* » et recommandations y afférentes

23 mai 2024 (Jour 2) :

- 10h00 Discussion thématique 3 : « *Étudier la possibilité de faire appel à des prestataires de service supplémentaires* » et recommandations y afférentes
- 11h30 Discussion thématique 4 : « *Proposer des solutions durables aux exigences financières du processus de proposition d'inscription pour mettre en œuvre ce qui précède, y compris l'analyse préliminaire* » et recommandations y afférentes

13h00-15h00 Pause déjeuner

- 15h00 Discussion thématique 5 : « *Considérer le mandat et les méthodes de travail pour une extension de ce groupe de travail à composition non limitée, afin de lancer une réflexion fondamentale sur le fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial* » et recommandations y afférentes
- 16h30 Prochaines étapes
- 18h00 Clôture de la réunion